

# La météo et l'hiver

## Quatre saisons

Au Québec, la température varie de façon importante au cours de l'année. Il y a donc quatre saisons bien distinctes : le printemps, l'été, l'automne et l'hiver.

### Le printemps (mars, avril, mai)



La température se réchauffe et la neige fond graduellement. Les lacs et les rivières se libèrent de la glace. C'est le « temps des sucres » : la sève des érables coule et permet la production de sirop d'érable.

### L'été (juin, juillet, août)



Les journées sont plus longues et la température plus chaude. C'est la saison des vacances scolaires et des grands événements qui animent la province. Les terrasses sont ouvertes et on peut profiter des nombreux équipements extérieurs : parcs, piscines, pistes cyclables, terrains de soccer, etc.

### L'automne (septembre, octobre, novembre)



Les feuilles des arbres deviennent jaunes, orangées et rouges. L'école reprend. C'est le temps des récoltes, les marchés débordent de produits locaux, et on peut aller cueillir des pommes au verger. Les journées raccourcissent, et la température refroidit.

### L'hiver (décembre, janvier, février)



Ce sont les mois les plus froids de l'année. La neige couvre le sol et les activités hivernales reprennent : patinage, glissades, ski, raquette, etc.

Fin décembre et début janvier, les écoles sont fermées pour la période des Fêtes.



## La température

La température est calculée en degrés Celsius (°C).

L'été, elle peut monter jusqu'à 30 °C. En ajoutant l'indice humidex, qui tient compte du taux d'humidité dans l'air, la température ressentie dépasse parfois les 40 °C.

En hiver, la température peut descendre jusqu'à -30 °C. En tenant compte du facteur vent, la température ressentie se situe parfois sous les -40 °C.

### Températures moyennes (°C)

	 JAN	 FÉV	 MAR	 AVR	 MAI	 JUN	 JUL	 AOÛ	 SEP	 OCT	 NOV	 DÉC
<b>MAXIMUM</b>	-8	-6	-1	8	16	22	24	23	17	10	2	-5
<b>MINIMUM</b>	-18	-16	-10	-2	-5	10	13	12	7	1	-5	-13

## Les prévisions météorologiques

Les Québécois consultent fréquemment les prévisions météo pour planifier leur habillement, leurs déplacements et leurs activités. Les bulletins météo sont mis à jour très souvent, parfois chaque heure. Vous en trouverez :

- À la télévision (dans les bulletins de nouvelles et aux chaînes spécialisées comme MétéoMédia);
- À la radio; et
- Sur Internet.

### Fermeture des écoles et des services de garde lors de tempêtes

En cas de tempête de neige, de verglas ou d'intempéries majeures, il arrive que les écoles et les services de garde soient fermés. Les stations de radio locales donnent alors la liste des établissements fermés. Le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud et les écoles diffusent aussi cet avis sur leur site internet, leur page Facebook ainsi que sur leur boîte vocale.



## Décoder les bulletins météo



**Maximum** : indique la température maximum pour la journée (habituellement atteinte le jour).



**Minimum** : indique la température minimum pour la journée (habituellement atteinte la nuit).



**Probabilités de précipitations (p.d.p.)** : indique la probabilité qu'il pleuve ou qu'il neige dans une région.

- 30 % : averses très localisées et de courte durée.
- 40 % : averses dispersées.
- 70 % : averses qui touchent une zone plus étendue et durent plus longtemps.
- Plus de 70 % : pluie ou neige qui touche une zone plus étendue et dure plus longtemps.



**Humidité** : indique le taux d'humidité dans l'air. Quand le temps est très humide en hiver, on ressent le froid plus intensément. En été, la chaleur est plus accablante.



**Vitesse du vent** : on donne souvent deux valeurs, soit la vitesse moyenne du vent et la vitesse des rafales.



**Quantité de pluie** : indique la hauteur de pluie, en millimètres (mm), tombée au sol.



**Quantité de neige** : indique la hauteur de neige, en centimètres (cm), tombée au sol.



**Lever et coucher du soleil** : indique l'heure à laquelle le soleil franchit l'horizon le matin et le soir. Les jours sont plus longs en été et plus courts en hiver.



**Qualité de l'air** : indique la quantité de polluants présents dans l'air d'une région. Le chiffre est accompagné d'une cote : bon, acceptable ou mauvais.



**Indice UV** : mesure l'intensité du rayonnement ultraviolet (UV) émis par le soleil et le risque qu'il représente pour la santé (coup de soleil, cancer de la peau, etc.). Le chiffre est accompagné d'une cote : bas, modéré, élevé, très élevé, extrême. La neige, le sable et l'eau réfléchissent les rayons UV et augmentent l'exposition de la peau à ces rayons. Il faut donc se protéger en conséquence (chapeau, crème solaire, manches longues, exposition réduite entre 11 h et 14 h).

## S'habiller pour l'hiver

Au Québec, la saison froide s'étire de novembre à avril. Les mois de décembre, de janvier et de février sont les plus froids. Pour être confortable, éviter les engelures et profiter de l'hiver, mieux vaut porter des vêtements chauds et imperméables.

### Attention aux bébés

Comme les bébés sont moins actifs, leur corps génère moins de chaleur. Ils courent donc plus de risque d'engelures. Assurez-vous d'habiller votre bébé chaudement, particulièrement la tête, les mains et les pieds. Et par grand froid, n'hésitez pas à l'envelopper d'une couverture dans son traîneau ou sa poussette. Bien habillé, il pourra lui aussi profiter des belles journées d'hiver!

### Le multicouche (ou principe des pelures d'oignon)

Une bonne façon de se protéger du froid est de s'habiller en multicouche, c'est-à-dire en superposant des couches de vêtements chauds et confortables, qu'on peut retirer ou ajouter au besoin.

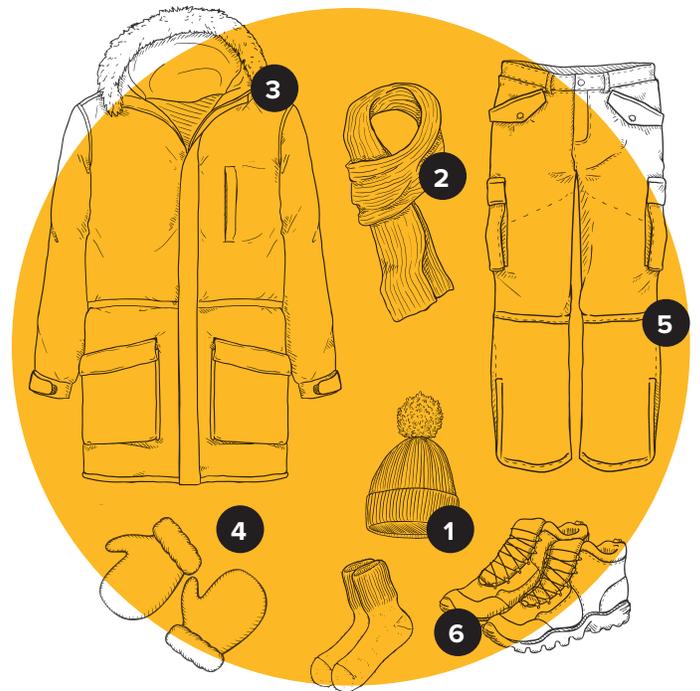
- **La couche de base sert à évacuer la transpiration.** Elle est faite, par exemple, de laine de mérinos, de polyester ou d'autres fibres synthétiques. Évitez le coton, car il absorbe la transpiration et garde l'humidité près de la peau, ce qui la fait geler rapidement.
- **La couche intermédiaire** sert à conserver la chaleur. Elle est faite de polyester, de laine polaire, de duvet, etc.
- **La couche externe sert de protection** contre le froid, l'eau et le vent. Elle doit aussi laisser l'humidité s'échapper. Un bon exemple : le Gore-Tex®.

## Les vêtements

1. Une tuque chaude qui couvre bien la tête et les oreilles.
2. Un cache-cou ou un foulard qui bloque les infiltrations d'air froid et atténue les pertes de chaleur.
3. Un manteau bien isolé, doté d'un revêtement imperméable et coupe-vent. Par grand froid, le capuchon maintient le cou au chaud et protège le visage de la neige.
4. Des mitaines doublées et imperméables. Comme les doigts sont dans le même compartiment, les mitaines sont plus chaudes que les gants.
5. Un pantalon doublé et imperméable, qui garde les jambes bien au chaud et préserve le confort quand on passe plus de temps dehors.  
Pour les enfants, les deux morceaux (pantalon et manteau) sont souvent vendus en même temps. On appelle cet ensemble un « habit de neige ».
6. Des bottes chaudes, doublées et imperméables, qui montent assez haut pour protéger les chevilles des courants d'air.

Des sous-vêtements thermaux, aussi appelés « combines », gardent le corps au chaud. Ils sont très utiles pour les sports extérieurs. Choisissez-les en fibres synthétiques respirantes (polyester, polypropylène) ou en laine de mérinos pour qu'ils évacuent bien l'humidité du corps.

Des chaussettes en laine ou des chaussettes thermales gardent les pieds au chaud par temps froid. Si vous restez à l'intérieur un certain temps, au travail ou à l'école par exemple, enlevez vos bottes et vos chaussettes chaudes. Vous éviterez ainsi de transpirer et d'avoir les pieds humides, car vous auriez froid aux pieds en retournant dehors. À l'intérieur, il est préférable de porter des chaussures et des chaussettes plus légères.



### Quelques trucs pour les bottes

- La semelle doit être assez épaisse pour protéger la plante des pieds du sol froid.
- Elle doit aussi avoir des reliefs marqués, ou des crampons, pour ne pas que vous glissiez sur les plaques de glace.
- Si vos bottes sont glissantes, ajoutez-leur des crampons amovibles. Vous en trouverez à moins de 20 \$ dans les boutiques de sport et les magasins à grande surface.
- Vos bottes doivent être assez grandes pour permettre à vos orteils de bouger légèrement. Si elles sont trop ajustées, vous risquez d'avoir froid aux pieds.
- On peut ajouter des semelles thermales au fond des bottes pour qu'elles soient plus isolantes. Vous en trouverez pour environ 10 \$, là où on vend des chaussures.
- N'oubliez pas de changer de chaussures à l'intérieur (au travail, en formation, etc.). Si vous passez la journée en bottes, vos pieds seront humides et gèleront lorsque vous retournerez dehors.
- Faites bien sécher vos bottes chaque soir. Si elles contiennent des feutres amovibles, retirez ces derniers pour enlever toute trace d'humidité.

## Entretenir son entrée

Vous devez déneiger et déglacer les entrées de votre logement :

- Pour assurer la sécurité des occupants et des visiteurs.
- Pour garder les issues de secours dégagées en cas d'urgence.

Pour ce faire, procurez-vous :

- Une pelle pour enlever la neige sur les marches, les entrées et les balcons (ne pas lancer la neige dans la rue).
- Du sel, du sable ou un mélange des deux pour épandre dans les marches et les entrées de votre logement. Le sel fait fondre la glace, et le sable prévient les chutes.

## Les conditions routières

La météo affecte aussi les conditions de la route, particulièrement en hiver. Consultez les bulletins spécialisés pour prévoir vos déplacements. Vous épargnerez ainsi du temps, car la circulation est ralentie quand la météo est mauvaise. Si les conditions sont trop difficiles (tempête de neige, verglas, orages violents, etc.), il est plus sécuritaire de ne pas prendre la route.



## Le service Québec 511

Québec 511 est un service gratuit.

Vous y trouverez toute l'information nécessaire pour planifier des déplacements sécuritaires sur le réseau routier du Québec, quelle que soit la saison.

- Conditions routières hivernales ;
- Entraves causées par les travaux routiers ;
- Incidents majeurs ; et
- État du service (ouvert ou fermé) des traverses maritimes.

Par téléphone, il suffit de composer le 511, du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h.

Par Internet, le service est accessible en tout temps.

[www.quebec511.info](http://www.quebec511.info)

## CAA Québec

L'organisme CAA Québec offre à ses membres de l'assistance routière et des conseils sur la vente et l'achat d'un véhicule, l'entretien, la réparation, l'essence, la conduite et la sécurité routière.

Le CAA peut aussi vous aider à planifier votre trajet pour les déplacements plus longs, si vous partez en voyage pour découvrir une autre région du Québec, par exemple. C'est une bonne référence pour la conduite au Québec, en toute saison.

[www.caaquebec.com](http://www.caaquebec.com)

## Votre auto en hiver

Voici certaines précautions à prendre si vous conduisez un véhicule en hiver :

-  Les pneus d'hiver sont obligatoires du 1<sup>er</sup> décembre au 15 mars.
-  Utilisez seulement du lave-glace d'hiver, qui ne gèle pas.
-  Pour déneiger et déglacer les vitres, munissez-vous d'un balai à neige et d'un grattoir.
-  Gardez une pelle dans le coffre du véhicule au cas où vous seriez pris dans la neige.
-  Des plaques d'aide à la traction sont utiles si vous êtes pris dans la neige ou sur la glace.
-  Par temps froid, gardez de l'essence dans le réservoir au moins jusqu'au quart.
-  Diminuez votre vitesse et prévoyez une plus grande distance de freinage. En effet, le froid, la neige et la glace rendent la chaussée glissante.

## Le déneigement des rues

En hiver, les services municipaux sont responsables de déneiger les rues.

Votre collaboration est essentielle afin de faciliter les travaux de déneigement.

Afin de faciliter les opérations de déneigement, entre 23 h et 7 h, du 15 novembre au 15 avril\* inclusivement, il est interdit de stationner son véhicule le long des chemins publics.

Exception faite pour la période des Fêtes (généralement du 23 décembre au 3 janvier).

\*La réglementation varie d'une municipalité à l'autre, veuillez vous informer directement auprès de votre bureau municipal.

### Neige dans la rue ou sur le trottoir

Il est interdit à tout citoyen de pousser ou de jeter sa neige dans la rue ou sur le trottoir. Cette pratique contrevient à un règlement municipal et vous rend passible d'une amende.

## Bacs roulants

Les jours de collecte, assurez-vous que vos bacs bleu ou vert soient placés sur votre terrain ou stationnement, et non dans la rue. Vous faciliterez ainsi grandement le travail des déneigeurs, tout en évitant des bris.

### Attention au remorquage !

Avant de laisser votre véhicule dans la rue, vérifiez bien les interdictions de stationnement. En cas d'infraction, vous devrez payer une amende et votre véhicule pourrait être remorqué.

## Ressources utiles

Urgence Québec, « Tempête hivernale et grands froids »  
<https://www.urgencequebec.gouv.qc.ca/fr/situation-urgence/Pages/tempete-hivernale-et-grands-froids.aspx>

SAAQ, « Conduite hivernale et pneus d'hiver »  
<https://saaq.gouv.qc.ca/securite-routiere/comportements/adapter-conduite/conduite-hivernale/>

